

Politique de lutte contre le tabagisme en France: De la guerre au compromis et à la collaboration.

Alain Braillon (a), Anne-Sophie Mereau (b) et Gérard Dubois (b)

(a) 80000 Amiens. France.

(b) Santé publique. CHU d'Amiens. 80000 Amiens. France.

Correspondance: braillon.alain @ gmail.com.

Points clés

Depuis la loi Evin en 1991, en 19 ans la vente de cigarettes a presque diminué de moitié, mais ce déclin est marqué par deux périodes totalisant 9 années (de 1997 à 2002 et de 2002 à 2010) pendant lesquelles les ventes de cigarettes restent stables.

La baisse exceptionnellement forte des ventes des cigarettes provoquée par le Plan Cancer I, démontre que l'augmentation dissuasive et répétée des taxes sur le tabac est le cœur de toute politique globale. De 1997 à 2002 et de 2004 à nos jours, la politique de santé menée par les gouvernements successifs semble avoir été minée par les intérêts commerciaux de l'industrie du tabac et a coûté des milliers de vies.

La France doit être considérée aujourd'hui comme en infraction à l'article 5.3 de la Convention-Cadre pour la Lutte Anti-Tabac, qui impose de protéger les politiques de santé publique de l'influence de l'industrie du tabac.

Le Dr Braillon, a été désaffecté du service du Pr Dubois au CHU d'Amiens en 2010 par le ministère de la Santé qui est allé contre l'avis de 70% des membres de la Commission Statutaire Nationale.

Le Pr Dubois a été poursuivi pour dénigrement par la Confédération française des buroaltes qui a été déboutée en première instance et en appel en novembre 2011. Abuse of libel laws and a sacking: The gagging of public health experts in France. Tobacco control 8 November 2010

<http://blogs.bmj.com/tc/2010/11/08/>.

Résumé.

L'absence de politique efficace de lutte contre le tabac coûte de très nombreuses vies. Nous décrivons ici l'historique de la lutte contre le tabagisme en France à partir des données de ventes de cigarettes et analysons au regard des politiques menées les périodes présentant des résultats médiocres.

La première période, avec la loi Veil (juillet 1976) ralentit l'augmentation constante des ventes de cigarettes observée depuis la Seconde Guerre mondiale. Les ventes de cigarettes ont augmenté de 14% (de 84 800 à 97 100 millions) entre 1975 et 1991, contre une augmentation de 93% pendant une période de temps similaire avant la loi. Cette loi a permis de sauver près de 17 000 vies, en évitant 1 100 décès par an pendant 16 ans, comparativement à la hausse attendue avant la loi qui était de 2 000 décès supplémentaires chaque année.

La deuxième période a commencé avec la loi Evin (janvier 1991) qui pour la première fois a provoqué une baisse des ventes de cigarettes. Cette loi interdit toute publicité et retire le tabac du calcul de l'indice des prix à la consommation, permettant ainsi des hausses dissuasives et répétées des taxes (droit d'accise). Les ventes ont diminué pendant les six années suivantes jusqu'à 83 000 millions en 1997 mais elles sont ensuite restées stables pendant les six années suivantes, (83 500 en 2001) car les hausses dissuasives des taxes n'ont pas été poursuivies. Cette loi a sauvé près de 19 600 vies, évitant plus de 3 300 décès par an sur les six années, par rapport à l'évolution de la période précédente.

Pendant les cinq années suivantes aucune vie n'a été sauvée. Si le rythme précédent avait été maintenu, **16 500** vies supplémentaires auraient pu être sauvées. De nombreux éléments suggèrent que la phase en plateau de cinq années (de 1997 à 2002) est liée à l'influence du lobby du tabac sur les politiques publiques.

La troisième période a débuté à l'automne 2002 avec une augmentation de 12,5% des taxes, immédiatement avant l'annonce du le Plan Cancer I (mars 2003) par le Président Jacques Chirac. Ce plan a été marqué par trois augmentations des taxes en un an aboutissant en une augmentation des prix de 39%. La chute des ventes de cigarettes a été spectaculaire (54 900 millions en 2004) et cela a sauvé près de 25 000 vies.

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre de Jacques Chirac, a mis fin cette période en annonçant un gel pour quatre ans des taxes sur le tabac. Les ventes se sont alors stabilisées. La ratification de la Convention Cadre pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT, octobre 2004) n'y a rien changé. En effet, les mesures prises sous la présidence de Nicolas Sarkozy, élu en 2007, ont pour conséquence principale de protéger les intérêts de l'industrie du tabac. La prévalence du tabagisme est en hausse depuis 2005, principalement chez les plus jeunes, une exception dans les pays développés.

L'histoire de la lutte contre le tabagisme en France montre une baisse exceptionnellement forte des ventes des cigarettes provoquée par le Plan Cancer I, démontrant que l'augmentation dissuasive et répétée des taxes sur le tabac est le cœur de toute politique globale. Depuis la loi Evin en 1991, en 19 ans la vente de cigarettes a presque diminué de moitié, mais ce déclin est marqué par deux périodes totalisant 9 années (de 1997 à 2002 et de 2002 à 2010) pendant lesquelles les ventes de cigarettes

restent stables. Pendant ces deux périodes, de 1997 à 2002 et de 2004 à nos jours, la politique de santé menée par les gouvernements successifs semble avoir été minée par les intérêts commerciaux de l'industrie du tabac.

La France doit être considérée aujourd'hui comme en infraction à l'article 5.3 de la Convention-Cadre pour la Lutte Anti-Tabac, qui impose de protéger les politiques de santé publique de l'influence de l'industrie du tabac. Les professionnels de santé et leurs organisations doivent s'engager dans la promotion de politiques publiques adéquates.

Introduction.

Parmi les politiques de santé publique, la lutte contre le tabagisme doit être au premier plan car le tabac est la première cause évitable de décès. Le tabac est la cause de la pire pandémie de l'histoire de l'humanité. Dans le monde, 6 millions de décès annuels sont dus au tabac. Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2030, ce nombre passera à 8 millions dont 80% dans les pays en développement.(1) Ceci ne peut pas masquer que l'épidémie n'est que partiellement contrôlée dans les pays développés. La prévalence du tabagisme aux États-Unis est de 19,3% en 2010, loin d'avoir atteint l'objectif de 12% du Healthy People. Par conséquent, les politiques de lutte contre le tabac dans les pays développés doivent être évaluées.

Il n'y a jamais eu d'analyse globale de la politique de la lutte contre le tabac en France. Cela est d'autant plus nécessaire que depuis 2004 les ventes de cigarettes sont en plateau et que la prévalence du tabagisme a récemment augmenté chez les jeunes et les femmes, marquant la faillite de la politique actuelle

Cet article vise à décrire l'effet de la politique de lutte contre le tabac en France de 1950 à 2010 et à analyser les raisons des succès et des échecs.

Méthodes.

Les données de ventes de cigarettes sont celles de la Société d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (SEITA), d'Altadis et de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT).(2,3) Les ventes sont exprimées en nombre d'unités.

Le prix relatif des cigarettes qui correspond au prix de vente divisé par l'indice des prix à la consommation est fourni par l'Institut National de la Statistique et Economiques des Études économiques (Insee, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).(4) L'année 1970 est la référence 100.

Les politiques publiques et les principales décisions en matière de lutte contre le tabac (loi, règlement plan de santé publique) entre 1950 et 2010 sont décrites. Cette période de 60 ans est divisée en quatre périodes marquées chacune par un changement clé: a) la première loi pour lutter contre le tabac en 1976 (5) ; b) la loi globale contre le tabac et l'alcool en 1991 (6); c) l'élection du Président Chirac en

2002 qui déclare en mars 2003 à l'ouverture du Plan Cancer I « Je déclare la guerre contre le tabac » (7) ; d) la signature de la Convention-Cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) en octobre 2004. La déclaration de Bellagio a été utilisée pour concrétiser l'effet des politiques publiques sur la mortalité liées au tabac en convertissant les ventes de cigarettes en nombre de décès.(8) Elle estime que 1 tonne de tabac est responsables de 1 000 décès, soit environ un décès pour un million de cigarettes vendues, les estimations spécifiques allant de 0,65 à 1,3 décès par million de cigarettes.(8,9 et Peto R, communication personnelle, octobre 2011) Les effets des variations de ventes de cigarettes ont été calculées en comparant les différentiels des valeurs des pentes des droites de régression des ventes d'une période à une autre.

Résultats.

Les résultats sont présentés graphiquement.(Fig 1)

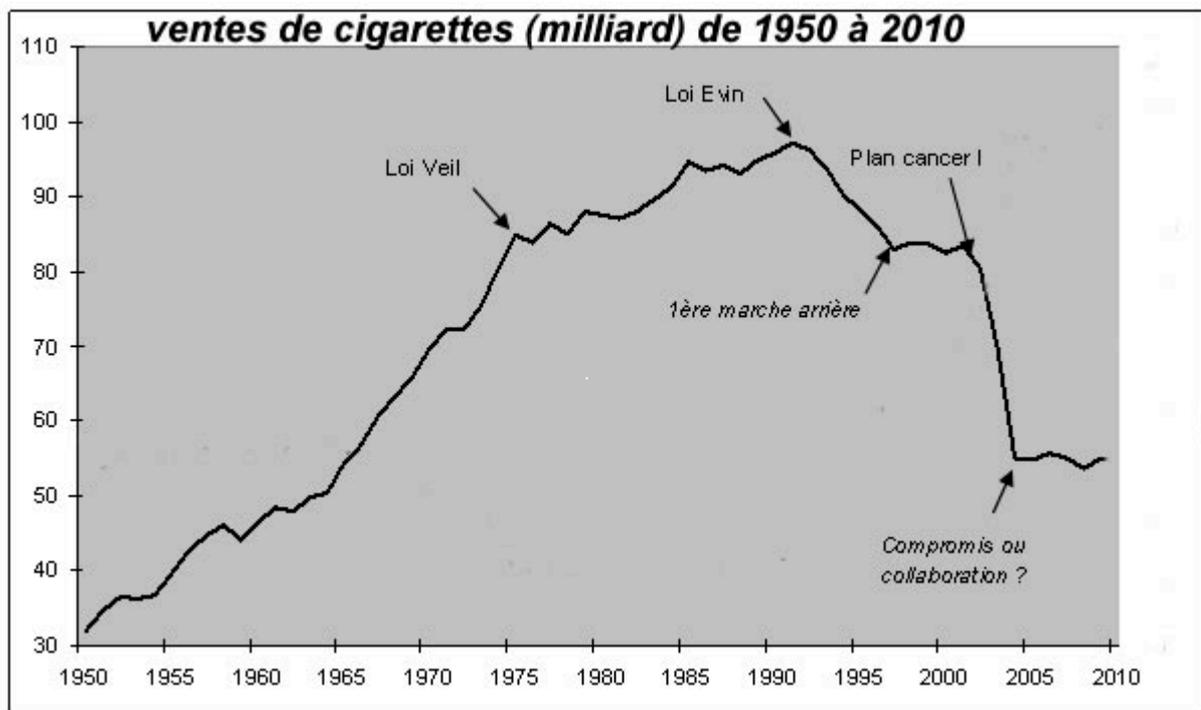


Figure 1. Evolution des ventes de cigarettes (milliard) ligne pleine (axe des ordonnées gauche) et prix relatif des cigarettes (référence 100 en 1970) ligne pointillée (axe des ordonnées droit) de 1950 à 2010.

La première période: 1976-1991.

Après la Seconde Guerre mondiale, les ventes de cigarettes augmentent régulièrement de 2 000 millions par an jusqu'en 1976, soit une moyenne annuelle de 6% représentant 2 000 décès supplémentaires chaque année.(Fig 1) En 1976, Simone Veil, ministre de la Santé du Président Valéry Giscard d'Estaing, a donné son nom à la première loi française contre le tabac (9 Juillet 1976). Cette loi crée les avertissements sanitaires obligatoires sur les paquets de tabac, limite la publicité et le

parrainage d'événements sportifs, et interdit de fumer dans les hôpitaux et les ascenseurs. La mise en œuvre de cette loi et les efforts continus des successeurs de Madame Veil ont permis d'infléchir la hausse des ventes jusqu'en 1991. Durant cette période, les ventes de cigarettes augmentent de 14% (de 84 800 en 1976 à 97 100 millions en 1991) au lieu de 93% pendant la même durée avant cette loi. Cela a sauvé 17 000 vies, en évitant plus de 1 000 décès par an pendant 16 ans, comparativement à la hausse prévue à partir de l'évolution sur la période précédente.

La deuxième période: 1991-2002.

En 1991, Claude Evin, ministre de la Santé du président François Mitterrand, a donné son nom à une loi de portée globale contre le tabac et l'alcool. Cette loi interdit toute publicité pour le tabac, directe ou indirecte, sépare partiellement les fumeurs des non-fumeurs et retire le tabac du calcul de l'indice des prix à la consommation. Cette loi permet, pour la première fois en France, des augmentations dissuasives et répétées des taxes (droit d'accise), ce qui sauve près de 20 000 vies au cours des six premières années, en évitant près de 3 300 décès par an, comparativement à la hausse prévue à partir de l'évolution sur la période précédente.

Les ventes de cigarettes ont diminué de façon constante pendant les six premières années, de 97 100 millions en 1991 à 83 000 millions en 1997, mais après les ventes sont ensuite restées stables pendant les cinq années (83 500 millions en 2001). Si la tendance observée de 1991 à 1997 avait été maintenue de 1997 à 2001, 10 000 décès auraient pu être évités.

La troisième période: 2002-2004.

Cette période a débuté à l'automne 2002 avec une augmentation des taxes qui augmentent le prix de vente de 12,5%, annonçant un changement de politique. En effet, en mai 2002, Jacques Chirac est élu président de la République. Il en résulte une diminution immédiate des ventes de cigarettes à 80 500 millions, pour la première fois depuis 1997. En 2003, le président Chirac confirme cette nouvelle politique lors du lancement du Plan Cancer I où il déclare: «Je voudrais insister sur une priorité: la guerre contre le tabac» (7) Ainsi : a) la vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans a été interdite; les paquets de cigarettes de moins de 19 cigarettes, plus tard, 20 ont été interdits; c) trois hausses des taxes sur un an (janvier 2003, octobre 2003 et janvier 2004) ont augmenté le prix de vente de 39% qui s'ajoutent aux 12,5% de 2002.

Les ventes de cigarettes ont diminué de 34%, de 83 500 millions en 2001 à 55 000 millions en 2004, ce qui a sauvé près de 25 000 vies, comparativement à l'évolution sur la période précédente.

La quatrième période: après 2004.

La France a été le premier des anciens membres de l'Union européenne à ratifier la CCLAT en octobre 2004. Plusieurs mesures sont mises en œuvre : a) interdiction de fumer dans les lieux publics, en 2006,

b) interdiction de vendre du tabac aux moins de 18 ans, en 2009; c) images d'avertissement sanitaire sur les paquets, en 2011. Cependant, il n'y a eu aucune augmentation des taxes sur le tabac.

Les conséquences sont dévastatrices. Les ventes de cigarettes restent stables de 2005 à 2010. Aucune vie n'a été sauvée. Si le rythme de diminution observé de 1991 à 1997 avait été observé, près de 10 000 vies auraient pu être épargnées.

Discussion.

Nous avons étudié les ventes des cigarettes et non tous les produits du tabac car les cigarettes sont la principale cible des politiques de lutte contre le tabagisme (avertissements sanitaires et taxes par exemple) et représentent la majorité des ventes (83% des ventes en volume en 2000). Par ailleurs l'évolution des prix n'est disponible que depuis 1950 pour les cigarettes.

La prévalence du tabagisme n'a pas pu être utilisée car les définitions, les tailles d'échantillons et les populations concernées varient selon les études qui de plus ne sont pas réalisés sur une base annuelle.

Expliquer les tendances.

Globalement, la tendance des ventes de cigarettes en France peut sembler comparable à ce qui s'est passé dans de nombreux pays occidentaux.(10) Cependant, la France se caractérise par une période de baisse exceptionnellement forte provoquée par le Plan Cancer I, entre deux périodes où la consommation reste en plateau. La politique de lutte contre le tabac semble loin d'être un processus continu, mais apparait erratique, dépendant de la volonté des gouvernants.

La première loi contre le tabac en 1976 pourrait être considérée aujourd'hui comme assez timide, mais à son époque elle a été une réelle avancée. Son effet a été limité car l'industrie du tabac a réussi à contourner la plupart des mesures et si les prix ont cessé de baisser ils n'ont pas augmenté. La loi Evin en 1991 a permis de réduire, pour la première fois, les ventes de cigarettes. Cependant, ce succès n'a été que de courte durée, pendant six ans.

Une première marche arrière.

Après cette période de 6 ans de diminution due à la loi Evin et avant la forte baisse lors du Plan Cancer I, les ventes de cigarettes sont restées stables pendant 5 ans. Ce plateau coïncide avec un nouveau gouvernement dont Bernard Kouchner est le ministre de la Santé du 5 Juin 1997 au 7 mai 2002 (sauf pour une période de 19 mois). Son rôle est remarqué.(11,12)

Déjà en 1992, il conteste l'application de la loi Evin, déclarant devant le Sénat que la loi Evin "doit être appliquée avec une grande sagesse, la tolérance. C'est un acte de politesse, et non la répression". A cette époque, il avait également voulu dénier au Comité National Contre le Tabagisme (CNCT, la principale ONG de lutte contre le tabac) le droit d'engager des poursuites devant les tribunaux.

Pourtant, ce droit est d'autant plus capital que l'administration fait le plus souvent preuve d'inaction

devant les violations de la loi Evin. En 2001, il réduit de moitié les subventions accordées au CNCT. Deux membres très proches de sa famille ont été: a) présidente du club des journalistes fumeurs de cigare et membre de l'Institut du Prix Philip Morris Europe; b) en charge de la communication et membre du conseil d'administration de la SEITA, qui a fusionné en 1999 avec l'espagnol Tabacalera pour devenir Altadis, ensuite acheté par Imperial Tobacco.(11,12) Si la baisse des ventes observée durant la période 1991-1997 s'était poursuivie pendant la période 1997-2001, près de 10 000 vies auraient pu être sauvées.

La guerre contre le tabac.

Les preuves de l'efficacité de l'augmentation des taxes pour réduire la consommation de tabac, en empêchant l'initiation chez les jeunes et en promouvant le sevrage, sont incontestables.(13,14) Une augmentation de 10% du prix entraîne une baisse de 4% du nombre de fumeurs dans les pays développés.(15) En conséquence, lors du Plan Cancer I, la succession rapide des hausses importantes, trois en un an, a induit une diminution spectaculaire des ventes de cigarettes. Cela a naturellement entraîné un déplacement de consommation vers d'autres produits du tabac qui étaient épargnés par l'augmentation des taxes, mais cet effet est resté modéré. Durant cette période, les ventes de cigares sont restées inchangées. Les ventes de tabac à rouler, qui représentaient un niveau équivalent à 8,7% des ventes de cigarettes en 2000, ont augmenté de 8,3% de 2000 à 2005. Les achats transfrontaliers ont presque doublé de 2002 (4 800 millions, soit 6% des achats domestiques) à 2005 (9 300 tonnes).(16) Ceci représente 4 500 millions d'augmentation en regard d'une diminution des ventes du marché intérieur de 27 500 millions. L'harmonisation fiscale dans l'UE pour le prix des cigarettes est nécessaire. La contrebande ne semble pas être significative pendant cette période. (17) Lors du Plan Cancer I, les ventes de cigarettes ont diminué de 31% (25 600 millions) entre 2002 et 2004. Cela signifie que 25 000 vies ont été sauvées en seulement deux ans.

De la guerre au compromis, la deuxième marche vers arrière.

La stagnation des ventes, après la forte baisse liée au Plan Cancer I, même après la ratification française de la CCLAT peut apparaître surprenante. En fait, elle est annoncée dès octobre 2003 quand Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, décide de geler les taxes sur le tabac pour quatre ans.(18) Cette décision, qui a eu lieu après la deuxième augmentation des taxes et alors que la troisième augmentation était déjà prévue pour janvier 2004, était "un bon compromis", selon le président de la Confédération des buralistes qui avaient organisés des manifestations de rues contre les hausses de taxes.(19) De plus, les buralistes ont aussi obtenu une enveloppe annuelle de 150 millions € du gouvernement pour "compenser" la baisse de leur chiffre d'affaires.(20) Ce fut loin d'être un compromis car toutes les associations de lutte contre le tabac se sont opposées à cette décision. Il s'agit d'un véritable armistice fiscal pour protéger les intérêts de l'industrie du tabac. La guerre de Chirac a été de courte durée.

Du compromis à la collaboration.

La ratification de la CCLAT en 2004 a été sans effet, car les mesures mises en œuvre ont été viciées. L'interdiction de fumer dans les lieux publics était demandée depuis longtemps, mais n'a été obtenue par décret qu'en 2006 après deux années d'actions publiques intenses de l'Alliance contre le Tabac. Sa mise en œuvre ne commence qu'en 2007 pour les lieux de travail et en 2008 pour les lieux publics. Malgré une décision de justice protégeant les employés sur leur lieu de travail et le fait que 72% de la population française était en faveur de l'interdiction dès 2004, le Premier ministre Dominique de Villepin a même tenté de s'opposer à ce décret. Encore aujourd'hui, cette interdiction est mal appliquée. Cafés et restaurants installent des terrasses chauffées et presque fermées qui sont des zones fumeuses que tout le monde doit traverser et dont les fumées diffusent à l'intérieur. Laxisme et impunité prévalent sur l'application de la réglementation et progressivement on observe un retour à la situation antérieure, qui choque les étrangers.(21)

Les images d'avertissement sanitaires sur les paquets n'ont été appliquées qu'à partir d'avril 2011, après un incroyable délai : deux ans de discussion avec les industriels et un an afin leur permettre soit disant la vente des stocks. La France est seulement le 39^{ème} pays du monde à appliquer cette mesure. Surtout, la taille de ces images est limitée à 40% à l'arrière du paquet, loin des règles de 80% en Uruguay ou 75% au Canada sur les deux cotés du paquet. La taille des avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes pourrait être considérée comme un indicateur de l'influence de l'industrie du tabac sur les responsables politiques.(22)

L'interdiction de vendre du tabac aux moins de 16 a été étendue aux moins de 18 ans, mais elle est restée tout aussi inappliquée. En France, aucune administration n'utilise les opérations de « testing », même si de graves violations sont patentées. En mai 2011, le CNCT a ainsi démontré sur 430 points de vente que 38% des buralistes vendent des cigarettes à des enfants de 12 ans. Seulement la moitié des buralistes appliquent l'affichage obligatoire sur l'interdiction de la vente aux mineurs de moins de 18 ans. En novembre 2011 le CNCT montre que six adolescents (12 ans à 17 ans) sur dix n'ont jamais éprouvé de difficultés pour obtenir des cigarettes dans les débits de tabac qui sont leur première source d'approvisionnement.(23)

L'aide au sevrage du tabac est insuffisante. Entre 2005 et 2010, le nombre de personnes traitées chaque année avec les substituts nicotiques ou d'autres traitements pharmacologiques a été moindre qu'en 2003 ou 2004.(2) Les programmes spécifiques de cessation font également défaut. Même en ce qui concerne le tabagisme pendant la grossesse, où la France arrive en dernière position en Europe, il n'y a pas de plan adapté.(24) En 2009, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a supprimé le financement de la seule association (Association périnatalité Prévention Recherche de l'information) qui se bat spécifiquement contre ce qui est la première cause évitable de prématurité.(24) Cela peut expliquer en partie pourquoi la mortalité infantile s'est aggravée en France, ce qui constitue une

exception peu enviable parmi les pays développés : la France est passée du 5^{ème} rang en 1999 en Europe au rang 14^{ème} rang aujourd'hui.(25)

Après l'élection du Président Nicolas Sarkozy en 2007, le gouvernement a accepté quatre fois la demande de l'industrie du tabac d'augmenter le prix des ses cigarettes (2007, 2009, 2010 et 2011). L'augmentation ne portait que sur le prix du fabricant et non sur les taxes d'accises. Ces augmentations ont été limitées à 6%, un niveau qui s'avère insuffisant pour diminuer les ventes.(15) Par ailleurs, le prix relatif des cigarettes n'a pas augmenté par rapport à 2004. Les demandes réitérées des experts en santé publique pour des augmentations de 10% des taxes sont restées sans suite. En conséquence, malgré la crise économique, le chiffre d'affaires de l'industrie du tabac (Philip Morris, British American Tobacco et Imperial Tobacco) a augmenté de 3% de 2008 à 2009. Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a annoncé le 18 octobre 2010, une augmentation de 2% de la prévalence du tabagisme quotidien au cours des 5 dernières années (de 26,9% à 28,7%, pour les 15 à 75 ans) qu'elle a imputé à «l'effet de la crise économique » et a omis d'agir".(26) Dans le même temps, le ministre du Budget, François Baroin, a expliqué à la presse qu'il considérait favorablement la demande de l'industrie du tabac pour une "hausse des prix modérée et raisonnable", pour ne pas compromettre le niveau d'activité des buralistes français, en d'autres termes qui n'aurait aucun impact sur la santé publique.(27)

Le présent: pas d'avenir pour la lutte contre le tabac?

Une étude récente de mars 2011 constate une augmentation de la prévalence du tabagisme quotidien des jeunes de 17 ans, de 28,9% en 2008 à 31,5% en 2011, confirmant ainsi une précédente étude limitée à la ville de Paris.(28,29)

Une tentative pour affaiblir le droit des associations de lutte contre le tabac de poursuivre l'industrie du tabac et l'alcool devant les tribunaux a eu lieu en 2011. Le lobby du tabac a également fait pression sur le Parlement pour affaiblir l'interdiction de la publicité du tabac, en créant une exception "artistique et culturelle". Ces deux tentatives ont été combattues avec succès par une réaction immédiate et forte des ONG et de l'Académie nationale de médecine.(30)

A l'occasion de la Journée Mondiale sans Tabac, le 31 mai 2011, Xavier Bertrand, ministre de la Santé, a annoncé qu'il maintenait le gel sur les taxes et supprimait le remboursement forfaitaire de la varénicline, déjà limité à 50€ par an.

En août, le Premier ministre a annoncé une nouvelle augmentation de taxes sur le tabac pour compenser le déficit budgétaire.(31) Cette augmentation n'est à nouveau que de 6% et personne ne peut s'attendre qu'elle entraîne une diminution significative des ventes.(15) De plus, il ne s'agit pas d'une augmentation des taxes comme le plan de communication du gouvernement le suggère.(32) En effet, des 0,30 € d'augmentation du prix de vente au détail par paquet (moyenne; Marlboro, la marque la plus vendue atteignant 6,20 €), 8% sont consacrées aux buralistes et 12% aux fabricants.(33) Pour la

quatrième fois depuis 2007, l'augmentation du prix des cigarettes n'est pas destinée à améliorer la santé publique, mais à augmenter les profits de l'industrie du tabac.

L'augmentation de 1,6 point la TVA votée le 1er octobre 2012 aurait dû entraîner une augmentation de près de 10 % du prix du paquet de cigarette car il faut ensuite appliquer une seconde taxe complexe, le droit d'accise qui représente 64,25 % du prix de vente. Un droit d'accise existe aussi pour les produits pétroliers, c'est la TIPP (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). Cependant l'article de loi du collectif budgétaire relevant de 1,6 point la TVA a prévu aussi un abaissement spécifique des droits d'accise sur le tabac qui va être ramené de 64,25 % à 63,28 % (- 0,97 point).(34) Ainsi le prix des cigarettes n'augmentera que de 1,5 % et 2 % ce qui sera sans effet sur la consommation alors qu'une hausse de 10% aurait entraîné une baisse de la consommation de 4%. A nouveau le gouvernement protège les intérêts de l'industrie du tabac et des buralistes au mépris de la politique de santé publique.

Les experts et les organismes professionnels doivent promouvoir les politiques publiques adéquates et émettre des avertissements lorsque celles-ci vont à l'encontre de l'intérêt public. Cependant, dans de trop nombreuses instances le silence est de règle, l'absence de servilité pouvant être dangereuse : Jean-Michel Costes n'a pas été renouvelé en tant que président de l'OFDT qu'il a fondé en 1993. Il a déclaré : « Le président de la MILDT ne veut plus que l'observatoire communique directement et de manière autonome sur ses résultats et les tendances. Il souhaite contrôler les chiffres... On me demandait de me taire ou de couvrir le contraire de l'évidence scientifique... L'idéologie l'emporte sur la raison. C'est cette résistance que je paie aujourd'hui ».(35)

L'industrie du tabac a lancé avec succès des contre-attaques après le Plan cancer I. Elle a été particulièrement efficace en utilisant ses contacts privilégiés au plus haut niveau dans la classe politique dirigeante et a tiré le meilleur parti de son contrôle sur le réseau des buralistes français. Aujourd'hui, le gouvernement français semble plus intéressé par les profits de l'industrie du tabac que par la santé des Français. Le lobby du tabac apparaît très influent dans les plus hautes sphères de l'Etat ce qui est contraire à l'article 5.3 de la CCLAT qui impose de protéger les politiques de santé publique de l'influence de l'industrie du tabac.(36) En ce sens, la France ne respecte pas sa signature d'un traité international dont le contenu s'impose pourtant de droit.

Conclusion.

L'histoire de la lutte contre le tabagisme en France est marquée par deux périodes de baisse des ventes de cigarettes. L'une de 1991 à 1997 suit la loi Evin, l'autre d'intensité exceptionnelle provoquée par le Plan Cancer I de 2003, démontrant ainsi que l'augmentation des taxes du tabac et des prix est au cœur de toute politique globale contre le tabac. Depuis la loi Evin en 1991, le marché des cigarettes a

presque diminué de moitié, mais le déclin est un processus discontinu. Les deux périodes pendant lesquelles la consommation s'est stabilisée (de 1997 à 2001 et de 2004 à nos jours) indiquent que la politique du gouvernement a pu être influencée par des intérêts commerciaux. Il y a donc un besoin constant de mobilisation pour que les gouvernements adoptent et surtout poursuivent des politiques de santé appropriées.

L'absence de politique publique efficace contre le tabac coûte des dizaines de milliers de vies au nom des profits commerciaux et financiers de l'industrie du tabac, même bien camouflés. La lutte contre le tabac est le plus grand enjeu de santé publique en France et elle doit être une priorité politique pour la prochaine élection présidentielle en France. Les candidats doivent indiquer dans leur programme quel est leur agenda des mesures concrètes à mettre en œuvre pour la lutte contre le tabac. Ces mesures sont contenues dans la CCLAT et la politique des prix en est le cœur.

Références.

- 1 World Health Organization. WHO report on the global tobacco epidemic, 2008. The MPower package. WHO. Disponible sur http://www.who.int/tobacco/mpower/mpower_report_full_2008.pdf Accès le 12 Décembre 2011.
- 2 Observatoire français des drogues et des toxicomanies. National data on tobacco. Disponible sur <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/tabtabac.html> Accès le 12 Décembre 2011.
- 3 Hill C and Laplanche A. Le tabac en France : les vrais chiffres. Ministère des affaires sociales. Paris 2004. Disponible sur www.igr.fr/doc/cancer/pdf/prevention/le_tabac_en_france_maj_2010.pdf Accès le 12 Décembre 2011.
- 4 Insee . Consommation et prix relatif du tabac. Disponible sur http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATTEF06212®_id=0 Accès le 12 Décembre 2011.
- 5 Loi du 9 Juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme. NOR: SPSX9000097L. Disponible sur <http://www.tabac-info.net/NAVBAR/themes/loi9juillet76.htm> Accès le 12 Décembre 2011.
- 6 Loi n°91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. NOR : SPSX9000097. Disponible sur <http://www.tabac-info.net/NAVBAR/themes/textevin.htm> Accès le 12 Décembre 2011.
- 7 Chirac J. Discours du président de la République à l'occasion de la semaine nationale de lutte contre le Cancer. 24 mars 2003 Paris. Disponible sur <http://www.jacqueschirac-asso.fr/fr/wp-content/uploads/2010/04/Semaine-nationale-de-lutte-contre-le-cancer.pdf> Accès le 12 Décembre 2011.
- 8 Anomynous. Bellagio statement on tobacco and sustainable development. CMAJ. 1995;153:1109-10.
- 9 Barnum H. The economic burden of the global trade in tobacco. Tob Control 1994; 3: 358-61.
- 10 Lopez AD, Collishaw NE, Piha T. A descriptive model of the cigarette epidemic in developed countries. Tob Control 1994;3:242-7.

- 11 Dubois G. Le rideau de fumée, les méthodes secrètes de l'industrie du tabac. Le Seuil, Paris 2003.
- 12 Caballero F. Nuit gravement au tabac. Favre, Lausanne 2002.
- 13 Chaloupka FJ, Cummings KM, Morley CP, Horan JK. Tax, price and cigarette smoking: evidence from the tobacco documents and implications for tobacco company marketing strategies. *Tob Control* 2002;11:i62-i72.
- 14 Chaloupka FJ, Straif K, Leon ME. Effectiveness of tax and price policies in tobacco control. *Tob Control* 2011;20:235-238.
- 15 World Bank. Curbing the Epidemic: governments and the economics of tobacco control. Washington: World Bank 1999. Disponible sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTHEALTHNUTRITIONANDPOPULATION/EXTETC/0,,contentMDK:20361460~menuPK:376607~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:376601,00.html> Accès le 12 Décembre 2011.
- 16 Ben Lakhdar C, Lermenier A, Vaillant N. Estimation des achats transfrontaliers de cigarettes 2004-2007. *Tendances* 2011;Mars, n°75. Disponible sur <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend75.html> Accès le 12 Décembre 2011.
- 17 Ben Lakhdar C. Contrebande et vente de tabac 1999-2005. *Tendances* 2005; Novembre n°44. Disponible sur <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend44.html> Accès le 12 Décembre 2011.
- 18 Levy M. Et pourtant Raffarin gèle les taxes. *Le Parisien*. 15 Novembre 2003. Disponible sur <http://www.leparisien.fr/societe/et-pourtant-raffarin-gele-les-taxes-15-11-2003-2004543636.php> Accès le 12 Décembre 2011..
- 19 Accord signé entre la confédération et le gouvernement. *L'hotellerie-restauration*. 25 Décembre 2003. Disponible sur http://www.lhotellerie-restauration.fr/lhotellerie/Articles/2853_25_Decembre_2003/Accord_signe.html Accès le 12 Décembre 2011.
- 20 Anonymous. Un parachute de 150 millions d'euros pour les buralistes. 19 Décembre 2003. Disponible sur <http://www.20minutes.fr/article/22928/France-Un-parachute-de-150-millions-d-euros-pour-les-buralistes.php> Accès le 12 Décembre 2011.
- 21 Crumley Smoking Ban? The French Light Up Again in Public. *Time* 26 Décembre 2009. Disponible sur <http://www.time.com/time/world/article/0,8599,1949817,00.html> Accès le 12 Décembre 2011.
- 22 Braillon A, Dubois G. Searching for an indicator of the influence of the tobacco lobby on politicians. *Am J Prev Med*. 2011;41:e29.
- 23 Martinet Y, Beguinot E. Interdiction de vente de tabac aux mineurs : le CNCT interpelle l'Etat ! *Comité National Contre le Tabagisme* 29 Novembre 2011. Disponible sur <http://www.cnct.fr/communiqués-de-presse-44/interdiction-de-vente-de-tabac-aux-mineurs-le-cnct-interpelle-65.html>. Accès le 12 Décembre 2011.

- 24 Braillon A, Lansac J, Delcroix M, Gomez C, Dubois G. Tabac et grossesse : la France toujours mauvaise élève? J Gynecol Obstet Biol Reprod (Paris). 2010;39:1-2.
- 25 Niel X, Beaumel C. Le nombre de décès augmente, l'espérance de vie aussi. Institut national de la statistique et des études économiques Première 2010 ; Octobre, n°1318. Disponible sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1318#inter6 Accès le 12 Décembre 2011.
- 26 Anonyme. La consommation de tabac a augmenté entre 2005 et 2010. Le Monde 10 Octobre 2010. Disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/10/18/la-consommation-de-tabac-a-augmente-entre-2005-et-2010_1427611_3224.html Accès le 12 Décembre 2011.
- 27 Anonyme. Taxes 12 milliards plus de 10 milliards d'euro. Le Figaro. 8 Novembre 2010. Disponible sur <http://www.lefigaro.fr/conso/2010/11/06/05007-20101106ARTFIG00411-le-prix-du-tabac-augmente-de-30-cents-par-paquet-lundi.php> Accès le 12 Décembre 2011.
- 28 Spilka S, Le Nézer O, Tovar ML. Estimation 2011 de la consommation des produits psychoactifs à 17 ans. Rapport confidentiel. 25 Novembre 2011. Disponible sur <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxstra.pdf> Accès le 12 Décembre 2011.
- 29 Dautzenberg B. Catastrophique reprise du tabagisme chez les collégiens parisiens. 6 Mai 2010 Disponible sur www.ofta-asso.fr/index.php/.../94-resultats-enquete-pst-2010-4-pages Accès le 12 Décembre 2011.
- 30 Alliance contre le tabac. Lettre aux parlementaires : qui va tomber dans le piège tendu par l'industrie du tabac? 25 Janvier 2011. Disponible sur http://www.alliancecontreletabac.org/Alliance-CP_lettre-aux-parlementaires-25jan2011.pdf Accès le 12 Décembre 2011.
- 31 Taxes sur le tabac, l'alcool et les sodas. Le Figaro. 24/08/2011 Disponible sur <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/08/24/97002-20110824FILWWW00494-2012-11-mrd-d-d-economies-fillon.php> Accès le 12 Décembre 2011.
- 32 Sénat. Projet de loi de finances rectificative pour 2011. 24 Septembre 2011 Disponible sur <http://www.senat.fr/rap/110-787/110-78737.html> Accès le 12 Décembre 2011.
- 33 AFP. Le tabac va augmenter lundi. Le Figaro 15 Octobre 2011. Disponible sur <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/10/15/97001-20111015FILWWW00335-le-tabac-va-augmenter-lundi.php> Accès le 12 Décembre 2011.
- 34 Lefebvre E. Prix du tabac : Bercy neutralise l'effet démultiplicateur de la TVA. Les Echos. 3 février 2012. Disponible sur <http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0201880229177-prix-du-tabac-bercy-neutralise-l-effet-demultiplicateur-de-la-tva-284248.php> Accès le 12 février 2012.
- 35 Poblete M. Drogues : « Le gouvernement veut contrôler les chiffres ». Rue89. 15 Mai 2011. Disponible sur <http://www.rue89.com/2011/04/15/drogues-le-gouvernement-veut-controler-les-chiffres-200099> Accès le 12 Décembre 2011.
- 36 Framework Convention on Tobacco Control. Disponible sur http://www.fctc.org/index.php?option=com_content&view=article&id=15&Itemid=14 Accès le 12 Décembre 2011.